



Un tracker solaire de 1 KWc en autoconsommation implanté à St Martin de Hinx.

Sur ce site (lien ci-dessous) vous pouvez voir ma production photovoltaïque en autoconsommation.

https://enlighten.enphaseenergy.com/public_systems

Production annuelle, mensuelle, journalière ou horaire pour une puissance crête installée de 1KWc sur une surface de 6m² (3x2m) des dimensions plus réduites que celles d'une chambre à coucher), soit 4 panneaux de 250Wc montés sur un tracker solaire 2 axes.

Production annuelle estimée entre 1 500 et 1 800 KW-h/an au lieu de 1 000 KW-h à 1 100 KW-h/an pour 1KWc installé en toiture dans les Landes, soit un gain de rendement considérablement accru.

Si vous voulez en savoir plus sur l'autoconsommation photovoltaïque, il vous faudra prendre contact, voire adhérer au GPPEP (Groupement des Particuliers Producteurs d'Electricité Photovoltaïque). Cette Association Nationale reconnue d'intérêt général œuvre également pour défendre vos droits face aux éco-délinquants du photovoltaïques qui sévissent sur nos territoires depuis déjà quelques années.

Voici le lien pour accéder à leur site : <http://www.gppep.org/>

Le principe de l'autoconsommation, c'est ici :

<http://doc.gppep.org/guide/L%E2%80%99autoconsommation%20par%20le%20GPPEP.pdf>

Pour ceux qui voudraient se lancer, c'est là : <http://doc.gppep.org/guide/GPPEP-guide-autoconsommation.pdf>

Une veille technique et technologique permanente s'impose aujourd'hui.

L'autonomie énergétique "à pas cher" c'est pour très bientôt. Il nous faut attendre encore un peu que la baisse des prix sur les nouvelles technologies de stockage de l'énergie s'accroisse.

Cela a déjà commencé chez le constructeur automobile Tesla, d'autres vont suivre Enphase par exemple. D'autres solutions économiques à destination des particuliers vont très prochainement voir le jour super condensateurs au graphène, volant d'inertie en béton, etc...

Bonne nouvelle également, le rendement des panneaux solaires devraient augmenter très sensiblement dans les prochaines années ce qui nécessitera moins de surface de panneaux pour la même énergie fournie.

Cela vous laisse le temps d'**économiser l'énergie au sein de votre foyer avec Qinergy**

<https://www.qinergy.com/Pages/Accueil/accueil.aspx>

Vous limiterez ainsi votre investissement futur en production d'énergie renouvelable.

Pour plus d'info, vous pouvez aussi vous rendre sur notre site www.smca-ecoenergie.fr

Les avantages de la solution tracker solaire associée à l'auto consommation photovoltaïque, dont on ne parle que trop peu, sont nombreux :

- Pas de frais d'entretien, car panneaux à portée de main pour leur nettoyage (Pollen, poussière de terre véhiculée par le vent, fientes d'oiseaux etc...). Ce nettoyage est recommandé au moins 2 fois par an pour maintenir un rendement énergétique optimum (Pas très pratique pour les personnes âgées et surtout très chère la location d'une nacelle pour les installations de panneaux en toiture).

- L'angle d'incidence du soleil avec la surface des panneaux est toujours optimum, donc rendement énergétique max. grâce à ce véritable tournesol photovoltaïque.

- Panneaux maintenus à une température modérée puisque naturellement ventilés alors qu'en toiture et à plus forte raison lorsqu'ils sont encastrés comme l'impose EDF à ses clients pour leur racheter leur production photovoltaïque, la température monte à des valeurs qui font dégringoler rapidement le rendement énergétique des panneaux (~ - 0.5% de baisse de rendement énergétique par degrés au dessus de 25°C), il s'agit là de la température mesurée au cœur des panneaux PV et non pas de la température de l'air qui règne sous les panneaux.

- Pas de demande de Consuel si l'installation électrique intérieure n'a pas été modifiée (rajout d'une prise et d'un câblage spécifique par ex.), une simple déclaration à ERDF avec demande de convention d'exploitation pour une installation photovoltaïque en autoconsommation. Donc pas de frais supplémentaires à envisager.

- Dans certains cas une dde de travaux peut-être demandée à votre Mairie... pas trop compliqué mais pas vraiment obligatoire.

En effet, pour ce qui me concerne, hauteur du pied du tracker 1,55 pas de bétonnage au sol, le pied est vissé de 0,8 à 1m en terre (voyez la photo, je mesure 1,62m).

Les autorisations en Mairie sont à demander pour des structure de plus de 1,80m non démontables (et là en l'occurrence la structure est dévissable, non bétonnée, un atout supplémentaire au plan écologique).

Voilà ce que je voulais partager avec vous, cela vous donnera peut être des idées, car aujourd'hui on ne vous dit pas tout, et parfois même on vous ment....

AVANT TOUTE CHOSE, IL FAUDRA PENSER A BIEN REDUIRE VOTRE CONSOMMATION D'ENERGIE, car diviser par 2 votre consommation d'énergie, revient à diviser par 2 le montant de votre investissement en photovoltaïque.